CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2025 04

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 060-216002105-20250227-DELIBCCAS202504-BF

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Convocation du	**10 FEVRIER 2025**
Affichage du	**10 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice	**09**
Nombre de présents	**06**
Nombre de votants	**07**
PROCURATIONS	**01**

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'ANNEE 2025

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT février à SEIZE heures, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :
Jean-Marie NIGAY, Président, Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Anne-Luce FUSZ, Elu(e)s membre du CCAS, et Patrick GRARE, Dehiba MARTIN, membre(s) du CCAS,

Absents :
Régis ROSELLE, Julie SPIRA, Excusée, Guy DUPONT, Pouvoir à Christiane VAN BOXSTAEL

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibère, à la majorité
(Abst : Anne FUSZ)

Article 1 : **ADOPTE** le budget primitif 2025 du budget du CCAS au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement:

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 47 238.23 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 28 288.23 €

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Président à passer tous les actes administratifs nécessaire à son exécution.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

Le Président
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355